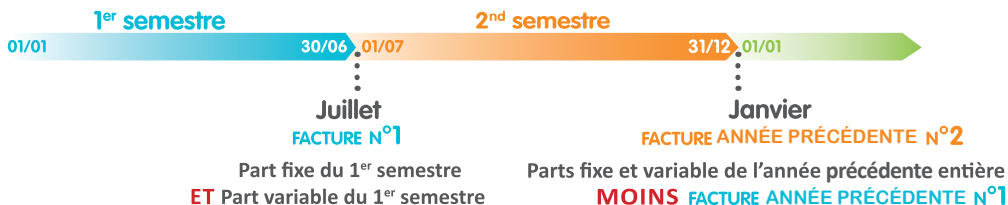


# - FICHE PRATIQUE -

## Votre redevance

### Réception de la facture

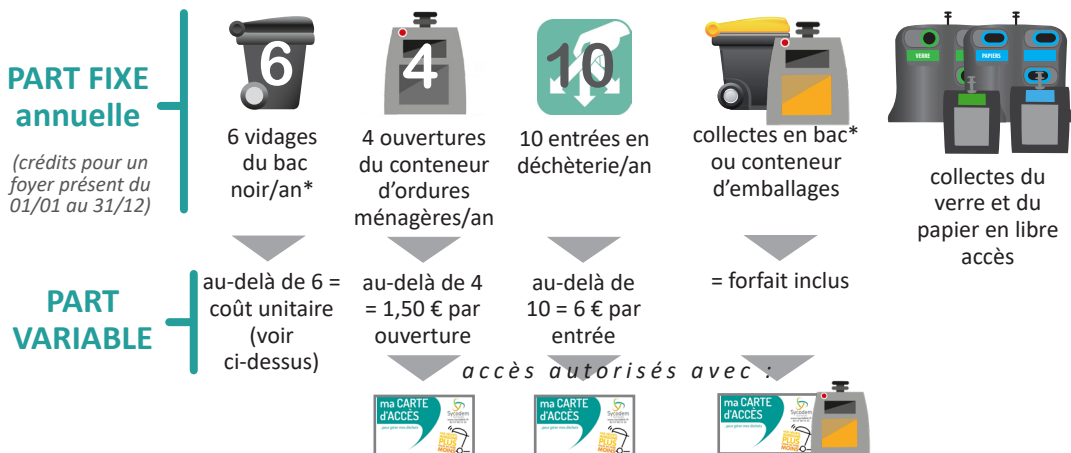


Les parts fixe et variable sont calculées de date à date. Par conséquent, **en cas de changement d'adresse ou de changement de volume des bacs**, les montants seront recalculés à partir de la date du changement sur le compte de l'utilisateur (**principe de proratisation de la redevance, voir au dos**).

### Montants 2026

| Nb de personnes au foyer                                                                                                 | 1                | 2     | 3 à 4           | 5 à 7           | + de 7          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Volume du bac noir (OMR)                | 120 L            | 120 L | 180 L           | 240 L           | 360 L           |
| Volume du bac jaune (CS)                | 120 L            | 180 L | 240 L           | 360 L           | 360 L           |
| <b>Part fixe annuelle</b>                                                                                                | <b>150,50 €</b>  |       | <b>206,50 €</b> | <b>261,50 €</b> | <b>296,50 €</b> |
| Part variable bac noir                  | 6 €/levée        |       | 7 €/levée       | 10 €/levée      | 15 €/levée      |
| Part variable conteneur noir (PAV OMR)  | 1,50 €/ouverture |       |                 |                 |                 |
| Part variable déchèterie                | 6 €/entrée       |       |                 |                 |                 |

### Domiciles équipés de bacs :



\*Point de regroupement : sur certaines communes, une pastille blanche matérialise sur la chaussée le lieu de présentation des bacs noirs et jaunes. Pour la collecte, vous devez présenter vos bacs à ce point.

# - FICHE PRATIQUE -

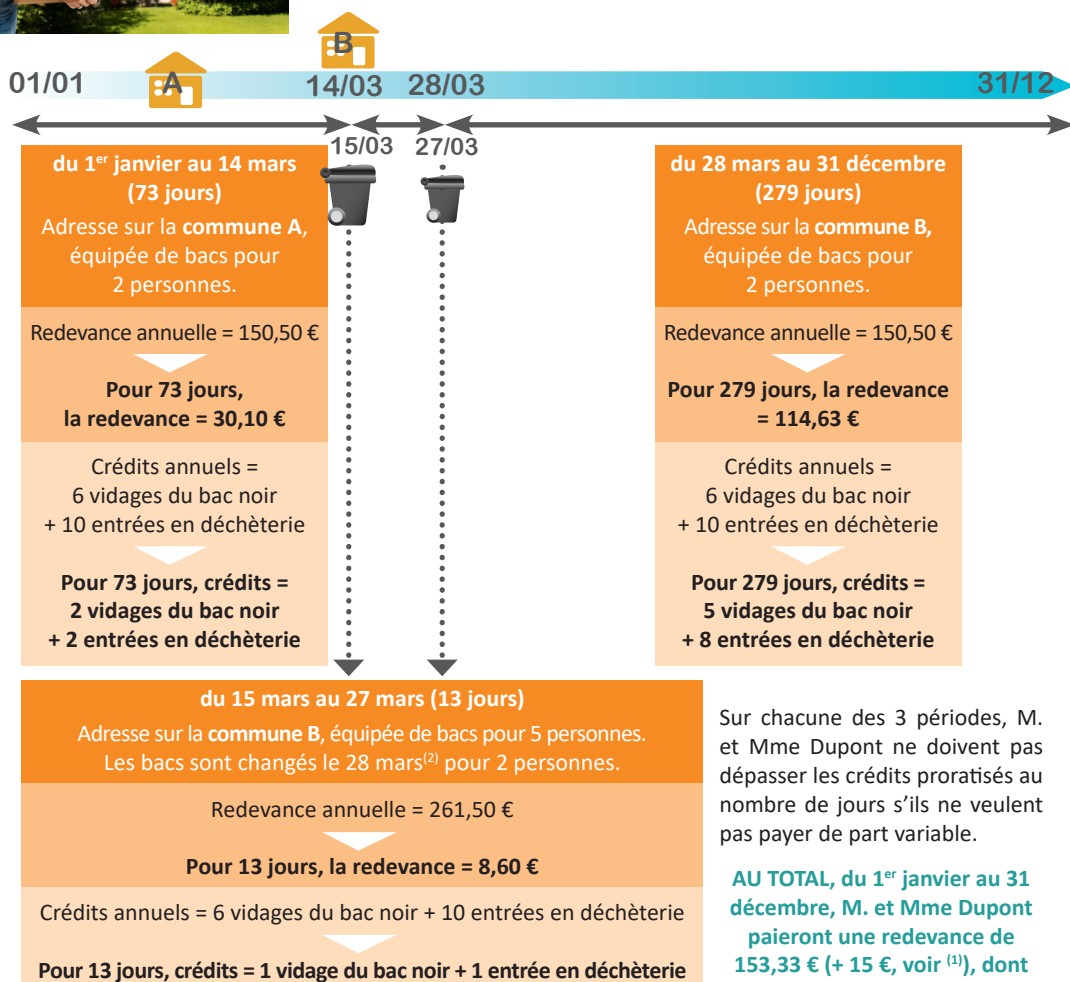
## Votre redevance

### Exemple de proratisation



M. et Mme Dupont vivent depuis 2016 sur la commune A. Le 13 février, ils préviennent le Sycodem de leur prochain déménagement fixé au 15 mars. Il emménagent sur la commune B<sup>(1)</sup>, toujours sur le territoire du Sycodem, à la place d'un foyer de 5 personnes. A leur départ, ils s'assurent de laisser leur bac noir vide au domicile.

(1) leur ouverture de compte à cette adresse sera facturée 15 €.



Sur chacune des 3 périodes, M. et Mme Dupont ne doivent pas dépasser les crédits proratisés au nombre de jours s'ils ne veulent pas payer de part variable.

**AU TOTAL, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, M. et Mme Dupont paieront une redevance de 153,33 € (+ 15 €, voir <sup>(1)</sup>), dont 8 vidages du bac noir et 11 entrées en déchèterie.**

<sup>(2)</sup> le changement est gratuit quand il se fait à l'atelier du Sycodem, ou facturé 10 € quand il se fait au domicile, sous un délai d'environ 15j max.